

Le 11 décembre 2023

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le onzième jour du mois de décembre de l'an deux mille VINGT-TROIS, à 19h30 et à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette, ainsi que Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h47.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

23-12-663

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

3. Règlement no 471-2024 sur le budget et fixant les taux de taxes 2024 – Avis de motion et dépôt

La conseillère Constance Ramacieri donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no. 471-2024 établissant le budget et fixant les taux des taxes pour l'exercice financier 2024, sera adopté;

Ce règlement aura pour objet de fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024.

Le dépôt du projet de règlement est effectué. Celui-ci sera disponible sous peu pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

23-12-664

4. Adoption du premier projet du Règlement no 470-2023 amendant le règlement de zonage 212-2001 afin de retirer l'usage résidentiel multifamiliale dans la zone Cb-1

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, mentionnant que le règlement portant le no 470-2023 serait présenté pour adoption;

ATTENDU QUE le conseil doit d'abord adopter un projet de règlement pour tout règlement concernant le zonage, conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de retirer l'usage résidentiel multifamiliale dans la zone Cb-1 et amendant le règlement de zonage 212-2001;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenu au mois de janvier pour permettre aux personnes et organismes de s'exprimer s'ils le désirent;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard 3 jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le projet de règlement no 470-2023 afin de retirer l'usage résidentiel multifamiliale dans la zone Cb-1 et amendant le règlement de zonage 212-2001.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

23-12-666

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la Paul-C. Carignan, il est 19h53.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier